



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 149 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Point au 30 juin 2017 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport dans lequel le Secrétaire général fait le point au 30 juin 2017 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/72/649](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, avant de lui faire parvenir des réponses écrites, qu'il a reçues le 13 avril 2018.

2. Le Comité consultatif rappelle les propositions du Secrétaire général visant à régler le passif des missions dont le mandat est terminé (voir [A/66/665](#), [A/67/739](#), [A/68/666](#), [A/69/659](#), [A/70/552](#) et [A/71/652](#)). Les observations du Comité sur ces propositions figurent dans les rapports suivants : [A/66/713](#) et [A/66/713/Corr.1](#) (voir par. 10 à 12) ; [A/67/837](#) (voir par. 5 et 6) ; [A/68/837](#) (voir par. 11 et 16) ; [A/69/827](#) (voir par. 15 à 17) ; [A/70/829](#) (voir par. 14 à 17) ; [A/71/856](#) (voir par. 2 et 3).

3. **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a décidé, la dernière fois par sa décision 71/546C, de reporter l'examen des six rapports précédents du Secrétaire général et des rapports correspondants du Comité à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session. Compte tenu de cette décision, le Comité renouvelle ses observations et recommandations antérieures sur les propositions figurant dans les rapports susmentionnés du Secrétaire général.**

4. Dans son rapport, le Secrétaire général rend compte de la situation financière au 30 juin 2017 de 29 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/72/649](#), par. 1 à 4). Le nombre de missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé est le même qu'au moment de la publication du précédent rapport du Secrétaire général ([A/71/652](#)).



5. Le Secrétaire général précise que cinq des missions terminées avaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 86 041 00 dollars en raison des contributions statutaires non acquittées et que les 24 autres missions présentaient un excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres, d'un montant total net de 85 347 000 dollars (A/72/649, par. 5 à 17). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des liquidités à créditer aux États Membres au titre de l'excédent de trésorerie des 24 missions terminées est passé à 103 351 000 dollars au 31 mars 2018, compte tenu d'un remboursement de 27 000 000 dollars au titre des avances consenties à des missions de maintien de la paix en cours, 6 872 000 dollars au titre des contributions reçues d'États Membres, 1 493 000 dollars en investissements et autres produits et 39 000 dollars au titre des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et autres prestations, contrebalancé par une somme de 17 400 000 dollars au titre des avances consenties à des missions de maintien de la paix en cours [Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)].

6. **Le Comité consultatif prend note de l'amélioration de la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix terminées ayant un excédent de trésorerie et rappelle une nouvelle fois qu'il compte que le montant de l'excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres sera rapidement versé dans son intégralité (voir A/69/827, par. 6 ; A/70/829, par. 7 ; A/71/856, par. 6).**

II. Sommes restant à verser aux États Membres au titre de missions dont le mandat est terminé

7. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur le montant au 30 juin 2017 des liquidités à porter au crédit des États Membres, des sommes dues à des États Membres et des autres éléments du passif (voir A/72/649, annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements actualisés sur les sommes dues à des pays fournisseurs de contingents au 31 mars 2018. Selon les renseignements fournis, les sommes dues à 27 pays fournisseurs de contingents au titre des missions dont le mandat est terminé s'élevaient à 81 353 000 dollars.

8. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de régler rapidement les demandes des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé.**

III. Besoins de trésorerie de l'Organisation

9. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions relatives au financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale souligne qu'aucune mission de maintien de la paix ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours (document le plus récent : voir A/71/856, par. 9). Dans le même temps, le Comité sait bien que, parce que l'Assemblée est restée muette sur le mécanisme d'emploi des liquidités disponibles dans les comptes des missions clôturées, le Secrétaire général propose chaque année à l'Assemblée, depuis 2003, de retenir les soldes de trésorerie pour les utiliser au titre d'avances à d'autres opérations de maintien de la paix, afin de régler les crises de trésorerie survenant dans les missions en activité en raison du non-versement des quotes-parts (ibid.).

10. Le Comité consultatif rappelle qu'il s'était dit inquiet de constater que les excédents de trésorerie des missions terminées étaient systématiquement utilisés pour

subvenir aux besoins des missions en cours et avait réaffirmé, à ce propos, qu'il importait de dissocier les besoins de trésorerie des missions de maintien de la paix en cours des excédents de trésorerie des missions terminées qui devraient être restitués aux États Membres (voir A/67/837, par. 8, et A/70/829, par. 11). À cet égard, le Comité prend note de la demande faite par le Secrétaire général de conserver un solde de trésorerie de 85 347 000 dollars au cas où la création d'un mécanisme permettant de faire face aux besoins de trésorerie des opérations en cours ne serait pas approuvée.

11. Le Secrétaire général note que le non-paiement des quotes-parts au titre des 29 missions terminées s'élevait à un montant brut de 399 912 000 dollars au 30 juin 2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des contributions non acquittées s'élevait à 392 634 000 dollars au 31 mars 2018, dont 240 218 000 dollars restaient à verser pour 24 missions terminées affichant un solde excédentaire et 152 416 000 dollars pour 5 missions terminées en déficit de trésorerie. **Le Comité consultatif rappelle à ce propos que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que tous les États Membres devaient verser leurs contributions à temps, en totalité et sans condition (voir, par exemple, A/RES/70/271, par. 3 ; A/RES/70/285, par. 1 ; A/71/856, par. 11).**

12. Dans son rapport, le Secrétaire général donne une analyse des avances prélevées sur les comptes de missions dont le mandat est terminé au profit de missions en activité, en particulier par la MINURSO et la MINUK. Il indique qu'au cours des trois dernières années civiles, le montant le plus élevé des avances prélevées sur les comptes de missions terminées était de 40 000 000 dollars (voir annexe ci-après). Malgré tout, le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale des ratios de structure financière des missions de maintien de la paix figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/72/5 (Vol. II)], dans lequel sont présentés les résultats financiers et les flux de trésorerie des missions de maintien de la paix au 30 juin 2017 conformément aux normes IPSAS.

13. **Le Comité consultatif rappelle que le niveau maximal des avances prélevées au profit de missions en activité diminue régulièrement et que, sur les trois années écoulées, le montant a été de 40 000 000 dollars. Il note que cette baisse témoigne d'une amélioration des délais d'encaissement des quotes-parts. À cet égard, et en application de précédentes recommandations, le Comité recommande que les soldes de trésorerie positifs que l'on se propose de maintenir pour verser à titre provisoire des avances à des missions en cours soient ramenés à 40 000 000 dollars et que tout solde de trésorerie positif supérieur à ce montant soit restitué aux États Membres (voir par. 14 ci-après).**

IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

14. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De prendre note du rapport du Secrétaire général, compte tenu des observations et des recommandations formulées dans le présent rapport ;**

b) **De prier le Secrétaire général de rembourser aux États Membres un montant de 63 351 000 dollars au moyen des soldes, d'un montant de 103 351 000 dollars, de 24 missions dont le mandat était terminé au 31 mars 2018, le solde restant s'élevant à 40 000 000 dollars (voir par. 12 ci-dessus).**

15. **Le Comité consultatif recommande en outre que le montant actualisé des soldes des 29 opérations de maintien de la paix terminées soit porté à la connaissance de l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général.**

Annexe

Avances, montants remboursés et montants maximaux des avances prélevées sur les comptes de missions dont le mandat est terminé au profit de missions en activité (du 1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2018)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>1^{er} juillet 2012-30 juin 2013</i>					<i>1^{er} juillet 2015-30 juin 2016</i>				
<i>Mois/année</i>	<i>Avance</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximum</i>	<i>Mois/année</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximum</i>
Juillet 2012	11,0	–	62,0	62,0	Juillet 2015	7,0	–	30,5	30,5
Août 2012	–	(8,5)	53,5	62,0	Août 2015	–	(3,0)	27,5	30,5
Septembre 2012	–	(6,0)	47,5	47,5	Septembre 2015	–	–	27,5	27,5
Octobre 2012	–	(24,5)	23,0	47,5	Octobre 2015	–	(7,0)	20,5	27,5
Novembre 2012	–	–	23,0	23,0	Novembre 2015	2,0	(3,0)	19,5	22,5
Décembre 2012	14,0	–	37,0	37,0	Décembre 2015	9,0	–	28,5	28,5
Janvier 2013	9,0	(5,0)	41,0	41,0	Janvier 2016	–	–	28,5	28,5
Février 2013	–	–	41,0	41,0	Février 2016	–	–	28,5	28,5
Mars 2013	–	–	41,0	41,0	Mars 2016	–	–	28,5	28,5
Avril 2013	–	–	41,0	41,0	Avril 2016	2,0	–	30,5	30,5
Mai 2013	–	–	41,0	41,0	Mai 2016	2,0	–	32,5	32,5
Juin 2013	–	–	41,0	41,0	Juin 2016	7,5	–	40,0	40,0
<i>1^{er} juillet 2013-30 juin 2014</i>					<i>1^{er} juillet 2016-30 juin 2017</i>				
<i>Mois/année</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximum</i>	<i>Mois/année</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximum</i>
Juillet 2013	11,0	–	52,0	52,0	Juillet 2016	–	(6,0)	34,0	40,0
Août 2013	5,0	(13,0)	44,0	57,0	Août 2016	–	(8,0)	26,0	34,0
Septembre 2013	–	(4,5)	39,5	44,0	Septembre 2016	–	–	26,0	34,0
Octobre 2013	–	(22,5)	17,0	32,0	Octobre 2016	–	(16,5)	9,5	26,0
Novembre 2013	–	–	17,0	17,0	Novembre 2016	–	–	9,5	9,5
Décembre 2013	–	–	17,0	17,0	Décembre 2016	–	–	9,5	9,5
Janvier 2014	–	–	17,0	17,0	Janvier 2017	–	–	9,5	9,5
Février 2014	6,0	–	23,0	23,0	Février 2017	4,0	–	13,5	13,5
Mars 2014	5,0	(6,0)	22,0	28,0	Mars 2017	3,2	–	16,7	16,7
Avril 2014	–	–	22,0	22,0	Avril 2017	5,2	–	21,9	21,9
Mai 2014	4,0	–	26,0	26,0	Mai 2017	4,4	–	26,3	26,3
Juin 2014	5,0	–	31,0	31,0	Juin 2017	5,8	–	32,1	32,1

<i>1^{er} juillet 2014-30 juin 2015</i>					<i>1^{er} juillet 2017-30 juin 2018</i>				
<i>Mois/année</i>	<i>Avance</i>	<i>Montants remboursé</i>	<i>Solde des avance</i>	<i>Montant maximum</i>	<i>Mois/année</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximum</i>
Juillet 2014	6,0	–	37,0	37,0	Juillet 2017	3	–	35,1	35,1
Août 2014	6,0	–	43,0	43,0	Août 2017	–	–	35,1	35,1
Septembre 2014	–	(11,0)	32,0	43,0	Septembre 2017	–	(24,5)	10,6	35,1
Octobre 2014	–	(27,0)	5,0	32,0	Octobre 2017	–	–	10,6	10,6
Novembre 2014	–	–	5,0	5,0	Novembre 2017	–	–	10,6	10,6
Décembre 2014	–	–	5,0	5,0	Décembre 2017	–	(2,5)	8,1	10,6
Janvier 2015	–	–	5,0	5,0	Janvier 2018	5	–	13,1	13,1
Février 2015	6,5	–	11,5	11,5	Février 2018	–	–	13,1	13,1
Mars 2015	–	–	11,5	11,5	Mars 2018	9,4	–	22,5	22,5
Avril 2015	3,0	–	14,5	14,5					
Mai 2015	9,0	–	23,5	23,5					
Juin 2015	–	–	23,5	23,5					